
SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2023

ANNONCE PUBLIQUE ET CONVOCATION DES CONSEILLERS : 05/12/2023

Présents : Mme Weigel, bourgmestre, Mme Kauffmann et M. Cosic, échevins, MM. Comes, Arndt, Waaijenberg, Schenk, Strecker, Strotz, Schneider, Hodzic, Nguyen et Muller, membres, Mme Hahn, secrétaire

Absent(s) : /

Point de l'ordre du jour n°6

Reg. no. 287/2023

Règlements : Location des terrains, salles, halles, places ou autres infrastructures communales intérieures et extérieures ; adaptations des redevances

Le conseil communal,

Revu la délibération n° 21 du conseil communal du 10 février 2023 fixant les redevances pour la location des terrains, salles, halles, places ou autres infrastructures communales intérieures et extérieures ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 janvier 2023 déterminant le contenu minimal des délibérations du conseil communal et du collège des bourgmestre et échevins soumises à la transmission obligatoire ou à l'approbation ainsi que le type et le contenu minimal des documents à annexer ;

Vu la circulaire ministérielle n° 2023-023 du 10 février 2023 servant de guide juridique relatif aux taxes communales ;

Considérant que les recettes seront imputables au budget ordinaire sub article 2/831/708213/99001 et serviront d'équilibrer le budget par rapport aux dépenses engendrées pour l'entretien courant des différents sites ;

Considérant qu'il s'agit de recettes en rémunération d'un service facultatif rendu et prenant le caractère de redevance ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins,

A L'UNANIMITE DES VOIX

approuve les redevances ci-annexées :

Redevances

relatives à l'utilisation des terrains, salles, halles, places ou autres infrastructures communales intérieures et extérieures

Dispositions générales

1. La location des salles et infrastructures énumérées ci-après est gratuite pour les réunions, assemblées générales, manifestations, etc. organisées, sans perception de droit d'entrée, pour les groupements culturels et sportifs locaux sans caution à payer.
2. Les groupements culturels et sportifs locaux peuvent cependant profiter de 2 locations gratuites par année pour l'organisation de leurs manifestations avec perception de recettes. La caution est cependant à payer.
3. Le prix de location comprend
 - les taxes d'électricité, d'eau et de canal
 - le nettoyage à fonds
 - la mise à disposition et l'enlèvement des poubelles
4. La commune se réserve le droit de refuser la location des salles et infrastructures à tout demandeur qui n'a pas payé ses taxes et redevances communales.
5. La remise de la clé pour la location d'une infrastructure ne pourra se faire qu'un jour ouvrable avant la manifestation et doit être restituée le premier jour ouvrable après la manifestation.

➤ Centre Culturel / Eschweiler

La salle peut être louée par :

- Privés : fêtes familiales
- Sociétés : réunions, assemblées générales, bals pour enfants, concerts, théâtre, séminaires, conférences, dîners, expositions et réceptions

Prix de location : 250€ sans cuisine / 300€ avec cuisine
Caution salle : 400€

➤ Ancienne laiterie / Selscheid

La salle peut être louée par :

- Privés : fêtes familiales
- Sociétés : réunions, assemblées générales, bals pour enfants, séminaires, conférences et dîners

Prix de location : 150€
Caution salle : 200€

➤ **Salle Oasis / Wiltz**

La salle peut être louée par :

- Privés : fêtes familiales
- Sociétés : réunions, assemblées générales, séminaires, conférences, dîners et réceptions

Prix de location : 150€

Caution salle : 200€

➤ **Salle des Fêtes Reenert Wiltz**

La salle peut être louée par :

- Privés : /
- Sociétés : réunions, assemblées générales, séminaires, conférences, dîners, réceptions, théâtre, concerts et expositions

Prix de location : 250€

Caution salle : 400€

➤ **Grillbud fixe / Erpeldange**

Prix de location : 40€

Caution : 100€

➤ **Rittersall / Château Wiltz**

Pas de location / uniquement disponible pour des cérémonies de mariage et réunions sous la tutelle de la commune de Wiltz

➤ **Hall sportif « Millermoaler » / Wiltz**

La salle peut être louée par :

- Privés : /
- Sociétés : manifestations sportives et des entraînements

Prix de location : 75 € / demi-journée

Prix de location : 150 € / journée

Caution : 500 €

Disponibilité limitée : uniquement les weekends si pas de matchs des clubs locaux
Buvette non incluse dans la location.

➤ **Hall sportif « Millermoaler » - salle Airtramp / Wiltz**

La salle peut être louée par :

- Sociétés et Associations

Prix de location : 35 €/heure

Disponibilité limitée : uniquement les jours ouvrables après 16h00

Condition d'utilisation : être en possession d'un certificat de formation « Airtramp »

➤ **Hall multifonctionnel « am Pëtz 33 » / Weidingen**

Le hall peut être loué par :

Privés et Sociétés : réunions, congrès, assemblées générales, séminaires,
conférences, dîners, réceptions, théâtre, concerts,
expositions, bals

Prix de location : 1.500 € - hall entier (965 m²)

(cuisine incluse) 1.100 € - moitié A (590 m²)

700 € - moitié B (375 m²)

Caution : 400 €

➤ **Site sportif « am Pëtz » / Weidingen**

Location à but non-commercial :

Terrain de football synthétique : 75 €/ ½ journée

Terrain de football d'entraînement : 75 €/ ½ journée

Terrain de football officiel : 150 €/ ½ journée

Caution : 200 €

Hall de gymnastique : 75 €/ ½ journée

Caution : 200 €

Boulder : 75 €/ ½ journée

Caution : 200 €

Location de 2 vestiaires : 75 €/ ½ journée

Caution : 100 €

➤ **Salle Pëtz - 2^{ème} étage / Weidingen**

La salle peut être louée par :

- Privés : fêtes familiales

- Sociétés : réunions, assemblées générales, bals pour enfants

Prix de location : 250 €

Caution salle : 400 €

Disponibilité limitée : uniquement si pas de match de football

➤ **Salle culturelle - Château de Wiltz**

La salle peut être louée par :

Privés fêtes familiales (réceptions, cocktails, expositions. .), pas de dîners

- Sociétés : réunions, assemblées générales, **mini-concerts**, **workshops**,
séminaires, conférences, **dîners**, expositions, réceptions et
formations

Prix de location : 250 €

Caution salle : 400 €

Disponibilité jusqu'à 22.00 heures

➤ **Cour du Château de Wiltz**

L'emplacement peut être louée par :

- Privés/Sociétés : fêtes familiales, concerts, réceptions, mariages, cocktails, expositions, workshops, séminaires, conférences, manifestations culturelles et touristiques, ...

Prix de location cour : 100 €
Sanitaire au château : 75 €
Caution : 200€

➤ **Place du Festival - Château de Wiltz**

La place peut être louée par :

- Privés : mariages, fêtes familiales
- Sociétés : concerts, théâtres, réceptions, manifestations culturelles et touristiques

Prix de location sans chaises : 2.500 €/jour
Prix de location avec chaises : 2.500 €/jour + 0,50 €/chaise

Caution: 2.000 €

La pose et la numérotation des chaises est à charge de l'organisateur.

➤ **Clé / Badge**

Caution pour 1 clé/badge

50 €

Le présent règlement-taxes abroge et remplace tous les règlements antérieurs sur la même matière.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures, aux fins d'approbation.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Wiltz, le 29 DEC 2023
La Bourgmestre, H La Secrétaire,

